

Le Feuillet municipal

août 2026



N° 144
ISSN 3097-9293

La Mairie communique

Permanences à la Mairie : le secrétariat de la Mairie fonctionne du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Il est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 15h à 17h.

Jean-Michel LOSEGO assure une permanence, sur rendez-vous, les samedis 5 et 26 septembre de 9h à 12h.

Numéro d'astreinte municipale : 07 57 68 26 73

En cas d'urgence seulement le week-end et en semaine après 16h45.

Les sapeurs-pompiers d'Aurignac mobilisés sur les incendies

Face aux violents incendies qui ont touché les secteurs de Perpignan et de Biscarrosse, plusieurs sapeurs-pompiers du centre de secours d'Aurignac ont été engagés aux côtés de leurs collègues venus de toute la France. La commune d'Aurignac tient à saluer leur dévouement et leur disponibilité. En répondant présents lorsque les renforts nationaux sont sollicités, ils portent haut les couleurs de notre territoire et illustrent l'esprit de solidarité qui unit les services de secours à travers le pays.

Nous adressons également notre soutien à l'ensemble des sapeurs-pompiers, professionnels et volontaires, ainsi qu'à tous les acteurs mobilisés sur ces interventions d'envergure.



Nous souhaitons une excellente rentrée scolaire à tous les élèves, ainsi qu'aux équipes pédagogiques, logistiques et administratives.

Toujours fidèle au soutien des projets des enseignants pour leurs classes, la municipalité d'Aurignac reste attentive et vigilante. Pour une bonne dynamique des deux écoles de la commune J.M LOSEGO et L. DARNISE participeront aux réunions de conseil d'école. Comme chaque année, les locaux des deux écoles ont fait l'objet d'une désinfection en prévention des risques pour la santé, de quelques travaux effectués par le service technique pour assurer la bonne organisation de la rentrée.

QUELQUES RAPPELS IMPORTANTS

Sécurité aux abords des écoles : aucune tolérance pour les stationnements dangereux

Chaque jour, aux heures d'entrée et de sortie des classes, de nombreux enfants circulent aux abords des établissements scolaires. Leur sécurité doit être la priorité absolue de chacun.

Pourtant, des comportements irresponsables persistent : stationnements sur les trottoirs, les passages piétons, devant les accès des écoles ou sur des emplacements réservés. Ces infractions réduisent la visibilité, gênent la circulation et exposent les enfants à des risques d'accident parfois dramatiques.

Aucun trajet, aussi court soit-il, ne justifie de mettre en danger la vie d'un enfant.

La commune rappelle que le Code de la route s'applique pleinement aux abords des écoles.

Les automobilistes sont invités à utiliser les places de stationnement autorisées (place du foirail) même si cela implique de marcher quelques dizaines de mètres.

Afin de garantir la sécurité de tous, des contrôles réguliers seront réalisés par la gendarmerie. Tout stationnement dangereux ou gênant pourra faire l'objet d'une verbalisation, conformément à la réglementation en vigueur. Il ne s'agit pas de sanctionner pour sanctionner, mais de faire respecter des règles essentielles à la protection des plus jeunes.

La sécurité est l'affaire de tous. Par un comportement responsable et respectueux, chacun contribue à faire des abords de nos écoles un lieu sûr et apaisé pour les enfants, les familles et les équipes éducatives.



Interdiction de fumer dans les lieux publics (décret n° 2025-582 du 27 juin 2025)



Depuis le 29 juin 2025, un **périmètre sans tabac** est déterminé **autour des accès des écoles, collèges et des établissements destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement des mineurs, ainsi qu'aux abords des bibliothèques et des équipements sportifs, pendant leurs heures d'ouverture.**

Il est également interdit de fumer dans les parcs et jardins publics.

Horaires inchangés des écoles, cantine et ALAÉ

Ecole Maternelle	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	8H45 12H00	8H45 12H00		8H45 12H00	8H45 12H00
Pause méridienne					
APRÈS-MIDI	13H30 16H15	13H30 16H15		13H30 16H15	13H30 16H15

Mme TÉOULÉ, Directrice de l'École Maternelle : 05 61 98 96 57



Ecole Élémentaire	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	8H30 11H45	8H30 11H45		8H30 11H45	8H30 11H45
Pause méridienne					
APRÈS-MIDI	13H45 16H30	13H45 16H30		13H45 16H30	13H45 16H30

Mme CAZAUX, Directrice de l'École Élémentaire : 05 61 98 76 25

Les écoles accueillent les élèves 10 minutes avant le début des cours

Les cours se terminent à 16h15 ou 16h30, une tolérance de quelques minutes est pratiquée pour la sortie des élèves de l'enceinte de l'école.

Le service ALAÉ* accueille les enfants (seulement les jours d'école) le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30.

Le mercredi l'ALSH* de la 5C* accueille les enfants, sur inscription.

Renseignements complémentaires auprès de l'école de votre enfant.

*ALAÉ : Accueil Loisir Associé à l'École

*ALSH : Accueil Loisir Sans Hébergement

*5C : Communauté des Communes Cœur et Coteaux du Comminges



Depuis le 1er juillet 2026, le ticket de cantine scolaire coûte désormais 4,05€.

Pour les enfants domiciliés à Aurignac et Montoulieu-Saint-Bernard, un tarif dégressif a été établi par les municipalités en fonction du quotient familial.

Pour bénéficier des tranches 1, 2 et 3, un justificatif de domicile ainsi qu'une attestation de la Caisse d'Allocations Familiales vous seront nécessaires.

QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHE	PRIX DU TICKET	PRIX DU CARNET
Hors Aurignac et Montoulieu-Saint-Bernard	4	4,05 €	81 €
Dégressivité Aurignac et Montoulieu-Saint-Bernard			
1000 et +	4	4,05 €	81 €
651 à 999	3	3,75 €	75 €
451 à 650	2	3,45 €	69 €
0 à 450	1	3,15 €	63 €

Plus de 1 000 pigeons capturés : une action efficace au service du cadre de vie

La commune a franchi une étape importante dans son programme de régulation de la population de pigeons : **1 003 pigeons ont été capturés** depuis la mise en place du dispositif.

Cette action, menée de manière régulière et encadrée, répond à plusieurs objectifs : limiter les nuisances liées à la prolifération des pigeons, préserver la propreté des espaces publics, protéger le patrimoine communal et améliorer le cadre de vie des habitants.

Les concentrations importantes de pigeons peuvent entraîner des dégradations sur les bâtiments, les monuments et le mobilier urbain.

Elles sont également à l'origine de nuisances sonores et de problèmes d'hygiène liés aux déjections.

Le franchissement du seuil des 1 000 captures témoigne de l'efficacité des mesures engagées.

Cette régulation sera poursuivie afin de maintenir une population compatible avec un environnement sain et agréable pour tous.

Ensemble, continuons à préserver la qualité de vie de notre commune.



Forum des associations

SAMEDI 12 SEPTEMBRE de 10h à 16h

Salle polyvalente

On vous attend nombreux, inscriptions sur place !

La Cafetière - ☎ 06 76 68 59 43 - <https://www.lacafetiere-aurignac.fr/>

Lundi 01/09 à 18h30 : Café Remue Méninges

Fermeture de La Cafetière du 1^{er} au 12 septembre

Jusqu'au 30/09, l'expo PROJET AURIGNAC de Capucine Moulas se poursuit...



Randonnée équestre Aurignac-Benabarre

Vendredi 31 juillet, la vie aurignacaise se mettait, pour quatre jours, au diapason de la fête annuelle de la Saint-Pierre. Bonne humeur et convivialité sonnaient comme les maîtres-mots de notre bien vivre ensemble dans le présent des temps partagés, ensemble aussi dans le partage du souvenir de celles et ceux qui ont contribué à la dynamique et la vitalité de notre village.

Ainsi, à l'occasion de l'accueil municipal des cavaliers de la randonnée transpyrénéenne entre Benabarre et Aurignac, communes jumelées, hommage fut rendu à la mémoire de Jean-François ZAPATER, ardent porteur de ce projet et cavalier pionnier engagé dans la participation à cette aventure annuelle ; à l'initiative d'un groupe de ses amis, le projet, agréé par la Mairie, conduit aujourd'hui à la formalisation permanente du souvenir de Jean-François par l'arbre planté en bordure du chemin de Cipot ainsi que les mots inscrits sur la plaque apposée. Près d'une centaine de personnes étaient au rendez-vous pour entendre le discours municipal de Jean-Michel LOSEGO et les paroles en Espagnol de Marin SAMPER traduites en français par Joaquin ZAPATER, fils de Jean-François.

Pour un bon accueil de nos amis Aragonais... et de tous, le public assemblé a pu apprécier de la poésie avec des chants en espagnol, puis un rondeau dansé sur un chant occitan, le tout accompagné de cornemuse, accordéon et guitares.

La tradition du pot amical fut respectée, en trinquant pour un jumelage actif aux activités diversifiées, Monsieur le Maire, ayant déjà, à cet égard, écrit à chaque association locale pour l'engagement d'un Comité de jumelage.



Travaux et aménagements

Notre service technique a procédé à une campagne de masquage « anti-tags » afin de recouvrir ou effacer des « productions » qui n'ont rien d'artistiques et dénaturent le village.

Au rond-point de la salle polyvalente, des poteaux ont été fixés, permettant d'accrocher les calicots des différentes manifestations, afin d'éviter des installations sauvages.

Un panneau d'affichage public libre, rénové par nos agents a été mis en place à l'entrée du parking de la Poste, face au Foirail. Dans cette zone passante et très fréquentée les jours de marché, l'information sera à disposition du plus grand nombre.

Fêtes de la Saint-Pierre : la Municipalité tient à remercier ses personnels administratifs et techniques pour leur implication et tout le travail effectué avant, pendant et après les fêtes.

La Poste rouvre ses portes

Après plusieurs mois de fermeture consécutifs à l'incendie survenu le 8 janvier 2025, le bureau de poste accueillera de nouveau le public à compter du

7 septembre à 14 h.

Cette réouverture constitue une excellente nouvelle pour les habitants, qui retrouveront un service de proximité essentiel à la vie quotidienne.

La municipalité se réjouit de la réouverture de ce service public attendu par de nombreux administrés et remercie l'ensemble des acteurs qui ont contribué à la remise en service de cet équipement.

Nous souhaitons à toute l'équipe de La Poste une excellente reprise et remercions les habitants pour leur patience durant cette période de fermeture.



LA POSTE

Culture et Patrimoine

[mairie aurignac culture et patrimoine](https://www.facebook.com/mairie.aurignac.culture.et.patrimoine)

Pour retrouver la saison culturelle municipale : <https://www.aurignac.fr/programme-saison-culturelle/>

Journées Européennes du Patrimoine : samedi 19 et dimanche 20 septembre

Visite libre de la cité médiévale et du donjon de 10h à 17h

Vendredi 18/09 à 9h30 et 14h : ateliers réservés aux scolaires « Les Bâisseurs » mesure et géométrie au Moyen-âge,

Samedi 19/09 à 14h et dimanche 20/09 à 16h : visite guidée des 2 enceintes médiévales à 10h-RDV devant la mairie.

Gratuit



MUSEE DE L'AURIGNACIEN
LA PRÉHISTOIRE EN HAUTE-GARONNE

Votre Musée vous accueille et vous propose

Réservations conseillées pour visites, ateliers et animations - ☎ 05 61 90 90 72

Du vendredi 18 au dimanche 20 : Journées Européennes du Patrimoine

Vendredi 18/09 : « Les enfants de patrimoine », journée dédiée aux scolaires

Samedi 19 et dimanche 20/09 à 14h30 : Exposition temporaire « Des préhistoriques à la plage »

16h : atelier parure de coquillage



Cinédonjon - Septembre

Vendredi séance à 20h30



Vendredi 4 à 20h30 : **Sur la route d'Omaha** (vostf)

Samedi 5 à 17h : **Spiderman : Brand New Day**

Vendredi 11 à 20h30 : **La bataille de Gaulle : Partie 2**

Vendredi 18 à 20h30 : **De la Comédie Française**

Samedi 19 à 17h : **Toy Story 5** (animation)

Vendredi 25 à 20h30 : **Fjord** (Palme d'or à Cannes 2026)

Restos du Cœur

Reprise le mercredi **26 août à 14h**, tous les 15 jours jusque fin octobre.

État civil du mois de juillet

Décès	Mariage
NGUYEN VAN CHINH Suzanne, le 15/07	DREHER François & TOUZOT Anne le 11/07